

Directrice de publication
J. EVRAD-DURDUX

Imprimé par nos soins au siège

N°CPPAP 0909 S 06970

N°ISSN 1240-3938

Dépôt légal jour de parution

Trimestriel — prix : 0,75€

Abonnement annuel : 4,50€

BULLETIN DE LA SECTION ACADEMIQUE DU SYNDICAT
NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRE
Siège : 35 — 37, rue Ponsardin (entrée au 37) - 51100 REIMS
Téléphone 03 26 88 52 66 -

Le S.G.E.N. et nos salaires : plus fort que de Robien !

Alors que nous constatons une érosion considérable de notre pouvoir d'achat (-23% en 25 ans), alors que les indices de fins de carrière actuelles sont de 658 pour les certifiés, CPE, COPsy et 783 à la hors classe et de 821 pour les agrégés et 963 pour la hors classe et les professeurs de chaires supérieures, alors que le SNES revendique un avancement pour tous au rythme le plus favorable (soit un déroulement de carrière en 20 ans), le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat, des mesures particulières pour les débuts de carrière, la reconstitution de la carrière à un seul grade (en intégrant les indices actuels de la hors classe) allant de l'indice 496 à l'indice 783 pour les certifiés, CPE et Copsy (519 à 963 pour les agrégés) et à terme l'intégration des certifiés et assimilés dans le corps des agrégés, le Sgen-CFDT lors de la CAPA des certifiés du 14 mai 2007 (voir compte rendu officiel, annexe 3) revendique que dans un « cadre de corps unique, tous les personnels accèdent à l'indice 733 après 25 ans de carrière » il réclame « un avancement pour tous au même rythme, la suppression de la hors classe et une grille unique ... allant de l'indice 429 à l'indice 733, accessible à tous en 25 ans ». Après le temps de travail et les retraites, les salaires ! Faudra-t-il rembourser les trop perçus ?

James Pelle

SOMMAIRE :

- P 1 Édito. Le SGEN et nos salaires.
- P 2 Langues vivantes : la coupe est pleine. Notation certifiés.
- P 3 IUFM. C'est pratique !
- P 4 Les Hors Classes.

« Je ne suis d'aucune nationalité prévue par les chancelleries. »

Aimé Césaire.

Commencer cet éditorial syndical par ces propos du grand poète Aimé Césaire montre à quel point la mise en place du « *Ministère des immigrés et de l'identité nationale* » peut être inquiétante pour des milliers d'enseignants et au-delà des millions de citoyens. C'est vrai, le Président de la République nouvellement élu a une légitimité de 53%, mais cela ne nous empêche pas de continuer de penser qu'il est impensable de laisser mourir des hommes dans des filets à thons en Méditerranée sans qu'aucun des navires à proximité et en toute connaissance de cause ne se soit détourné pour leur porter secours. Car c'est bien de cela qu'il s'agit dans la question migratoire, **jusqu'à quel point ne pas porter secours** à ceux qui sont entrés sur notre territoire au prix de combien de souffrances et de déchirements ? Jusqu'à quel point doit-on les renvoyer chez eux et avec quel prix à payer ? Au fait, c'est où "leur chez eux" si ce n'est chez nous pour ces dizaines d'enfants scolarisés menacés directement par ce super nouveau Ministère... Espérons que le vieux Ministère qu'est l'Éducation Nationale saura au moins protéger ceux qu'il est chargé d'éduquer.

Il n'aura échappé à personne que l'auteur du maintenant célèbre **rapport Darcos** (voir la dernière US) est devenu ministre de l'Éducation Nationale.

Le 23 mai dernier des centaines d'enseignants étaient dans la rue pour demander le rétablissement des postes supprimés et **l'abrogation du décret Robien sur les modifications statutaires**. Il ne vous échappera pas non plus que l'auteur du rapport qui préconisait la suspension immédiate de ce même décret au candidat président Sarkozy a décidé de prendre son temps, tout son temps. Jusqu'après les législatives ? En attendant, franchise médicale et carte scolaire seront les premiers cadeaux de l'été !

Plus que jamais il est temps de réfléchir à l'engagement syndical qui sera le seul véritable contre-pouvoir de cette politique-là.

Christophe Girardin.
Reims, Le 29 mai 2007

En cette période où les examens des BTS et des Baccalauréats sont commencés, où les bulletins sont remplis avec fébrilité, où les dernières copies de collège sont corrigées en attendant le Brevet des collèges, où la ronde des conseils de classe s'affole, nous souhaitons à tous nos collègues un repos bien mérité, même s'il est nécessaire de déjà préparer le rendez-vous de la rentrée.

Bonnes vacances à toutes et tous.

Langues Vivantes : la coupe est pleine !

L'année se termine sur une note bien amère pour les professeurs de Langues Vivantes en lycée. Nous avons essuyé de front la mise en place chaotique du **Contrôle en Cours de Formation (CCF)** dans le cadre de la réforme du bac Sciences et techniques de gestion (STG) et les tentatives de mise en place du **Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. Il est incontestable que ces réformes pénalisent lourdement les élèves tout en contribuant à alourdir considérablement notre charge de travail.

Le CCF (*contrôle en cours de formation*)

S'il n'est pas question de remettre en question la nécessité d'évaluer la Compréhension Orale et l'Expression Orale dans le cadre du baccalauréat, la façon dont cette évaluation a été menée pose problème. La publication très tardive des textes a été une source d'inquiétude pour les élèves et leurs professeurs, nuisant ainsi à leur préparation. Lors de l'évaluation, les élèves ont parfois été privés de l'anonymat auquel ils ont droit en étant interrogés par des professeurs de leur établissement. Ces épreuves intervenant sur les heures de cours, ils ont été également privés d'heures d'enseignement précieuses en fin d'année scolaire. Côté professeurs, la charge de travail a été accrue puisqu'il a fallu jongler entre de multiples convocations. On voit difficilement comment cela pourra être géré quand le CCF sera étendu à toutes les sections !

Quelle est la logique derrière tout cela ? Il est tout à fait remarquable que nous n'ayons reçu aucune convocation officielle émanant du Rectorat...et qu'aucune indemnité d'examen ne soit prévue !

Il serait de loin préférable d'intégrer cette évaluation au calendrier du mois de juin : le droit à l'anonymat des candidats serait préservé, les élèves bénéficieraient de toutes leurs heures d'enseignement et

nous serions indemnisés pour le travail fourni.

Le CECRL (*cadre européen commun de référence pour les langues*)

Sans remettre en question le CECRL, nous pouvons nous interroger sur la légitimité des groupes de compétences. Pourquoi cette pression est-elle exercée sur les professeurs en France ? N'y aurait-il pas, là aussi, une volonté de récupérer des heures d'enseignement ?

Toute réforme doit être faite dans l'intérêt de l'élève. Ce n'est pas le cas du CCF, ni celui des groupes de compétences. Ne devrait-on pas d'ailleurs parler d'activités langagières ? On ne voit pas en quoi ce regroupement d'élèves selon leur niveau dans telle ou telle compétence et ce morcellement de l'apprentissage pourraient être bénéfiques, surtout s'il faut changer de groupe et de professeur plusieurs fois dans l'année...Que dire du lien élève-professeur, indispensable à tout apprentissage, des projets de classe inter-disciplinaires (voyages scolaires par exemple) ?

Nous pouvons tout à fait travailler dans l'esprit du CECRL en gardant nos élèves ! Les groupes de compétence sont un faux problème : des horaires décents (un minimum de 3 heures hebdomadaires) et des groupes à effectifs réduits permettraient un apprentissage beaucoup plus efficace !

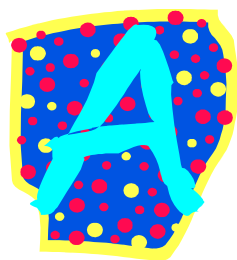
Certifications : danger !

Nous sommes nombreux à proposer à nos élèves de passer le **First Certificat in English (FCE)**...

Or ce certificat (délivré par un organisme privé) est en passe de devenir obligatoire pour l'entrée dans certaines écoles ! De quel droit l'exige-t-on au même titre que le diplôme du baccalauréat ?

Cela ne mérite-t-il pas réflexion ?

Laurence Guichard



CERTIFIÉS : NOTATION ADMINISTRATIVE

Alors que notre académie compte 5903 certifiés, seuls 15 d'entre eux avaient déposé un recours de la notation de leur chef d'établissement.

A l'issue de la CAPA, présidée par Monsieur le Secrétaire Général, la note de sept de ces collègues a été revue à la hausse (+0,5 ou +0,1 point selon les cas). C'est une proportion conforme à ce que nous constatons depuis pas mal d'années.

Est-ce à dire que tous les autres sont bien notés ?

Certainement pas !!!

Cependant, il n'est pas possible aux élus des personnels d'intervenir directement pour faire corriger d'éventuelles anomalies, voire injustices. En effet, le recours doit être individuel et si le ou la collègue ne « réclame » pas, l'administration considère qu'il ou elle est d'accord avec la notation du chef d'établissement.

Pour finir, il faut rappeler que l'on ne risque rien à contester...sauf d'obtenir gain de cause ! La note révisée est bien sûr prise en compte pour les promotions d'échelon de l'année suivante et, lorsque l'on sait que ladite promotion se joue parfois à la date de naissance, on mesure mieux toute l'importance d'utiliser ses droits de recours.

Jean-Claude RICHOLLEY

En retraite à la fin de l'année ?

Tous les collègues qui prennent leur retraite cette année gardent toute leur place au SNES, comme syndiqués et comme militants.

C'est d'autant plus utile que les retraités ont des revendications spécifiques qui ne sont pas prises en compte en dehors des syndicats.

Le SNES a réfléchi à la place des retraités actifs et les intègre dans ses instances (CA, bureau...). Cela permet de garder et transmettre la mémoire aux plus jeunes, et moins jeunes d'entre nous et de porter vos revendications.

Alors n'hésitez pas restez au SNES et pour longtemps !

Ils ne veulent pas de nous : l'IUFM se coupe des enseignants de terrain !

Depuis que l'IUFM de Reims est rentré dans un processus d'intégration dans l'Université, le SNES a participé en tant que représentant de la FSU à la commission de suivi de l'intégration. Quelle ne fut pas notre surprise de constater, au fur et à mesure des réunions, que dans le futur conseil d'école, aucun siège avec voix délibérative n'était réservé pour les représentants actuels des usagers de la formation continue (c'est-à-dire des enseignants de terrain) ! Certes les textes officiels étaient assez flous sur le sujet. Cependant la position de plusieurs membres de la commission de suivi de l'intégration, dont les représentants des autres syndicats (enfin ceux qui n'étaient pas absents !), fut de se « caler par prudence » sur l'interprétation du texte la plus négative pour nous.



Actuellement, au conseil d'administration, les représentants des usagers en formation continue disposent de 4 sièges, dont 3 pour la FSU (suite aux résultats des élections professionnelles) : dans le futur conseil d'école de l'IUFM intégré, il n'y aurait plus qu'un seul siège

par fédération syndicale avec voix consultative uniquement ! C'est-à-dire que le SNES n'aura plus qu'un siège à se partager avec le SNUIPP. Quand on sait à quel point les problèmes sont différents et complexes, on ne peut que s'étonner d'une telle proposition, puisqu'au sein de la FSU nous avons fait le choix de spécialiser chaque syndicat pour plus d'efficacité. Par contre, un syndicat, qui a fait moins de 10% aux élections professionnelles, aura lui aussi un siège.

Depuis la création des IUFM, le SNES estime que sa présence a été bénéfique tant pour les stagiaires que pour l'élaboration des plans de formation initiale et continue : nous jouons bien souvent un rôle d'explication et de conciliation entre d'une part les stagiaires et les établissements et d'autre part les formateurs et l'IUFM. Ainsi par exemple, lors d'un précédent CA nous sommes intervenus sur les frais de déplacement des stagiaires.

Les attaques contre l'IUFM venant du monde enseignant ont toujours été nombreuses. A l'avenir, sans notre présence, nous ne pouvons que craindre un fonctionnement en vase clos, coupé des réalités de terrain et d'enseignants indépendants qui n'ont aucune attache avec l'IUFM !

Esther Jobertie - Yannick Lefebvre

Ça, c'est pratique !

• REUNIONS DE JUIN – JUILLET – AOUT : RAPPEL.

12 et 13 Juin : Mouvement intra-académique pour les agrégés, certifiés et AE.

14 Juin (matin) : Mouvement intra-académique pour les COPsy.

14 Juin (après-midi) : Mouvement intra-académique pour les CPE.

21 Juin : Groupe de travail (GT) : notation administrative des non titulaires, avancement d'échelon des maîtres auxiliaires, examen des demandes de fin de fonction.

27 Juin : GT des COPsy : demandes d'APA, affectations des TZR, affectation des non-titulaires.

28 Juin : GT des CPE : demandes d'APA, affectations des TZR, affectation des non-titulaires.

02 – 03 – 04 Juillet : GT des agrégés, certifiés et AE : révisions d'affectation, demandes d'affectation provisoire annuelle (APA), affectations des TZR et des stagiaires en situation.

06 Juillet : GT d'affectation des non-titulaires.

23 août : GT des agrégés, certifiés et AE : commission « balai » pour les TZR, les stagiaires en situation et les APA.

24 août : GT d'affectation des stagiaires IUFM (agrégés, certifiés et CPE).

27 août : GT d'affectation des non-titulaires (commission « balai »).

A l'issue des commissions d'affectation des agrégés, certifiés et AE titulaires et TZR, les commissaires paritaires du SNES contacteront les collègues syndiqués et qui nous ont contacté avec une fiche syndicale par téléphone pour leur annoncer le résultat.

• OUVERTURE / VACANCES DU S.N.E.S. :

La Section académique de Reims sera **ouverte sans interruption jusqu'au mardi 10 juillet inclus**, selon les mêmes horaires que le reste de l'année (14 H 30 à 17 H 30).

Après quoi les militant(e)s prendront quelques vacances...

...et **reprendront les permanences à compter du mardi 21 août après-midi.**

Entre ces deux dates, le courrier postal sera relevé régulièrement.

• HEURES SUPPLÉMENTAIRES ET IMPÔTS.

Nous avons eu à démêler parfois des situations complexes où nos collègues de bonne foi avaient accepté de percevoir davantage d'HS à charge pour eux de les répartir entre tous les collègues qui y avaient droit ou pas (ex : comment rémunérer le travail supplémentaire des documentalistes dans un projet ?). Las pour eux, l'administration fiscale ne l'entend pas de cette oreille. Toute somme perçue est soumise à impôt, même si c'est pour rendre service à l'administration de l'Éducation Nationale ou à leurs représentants que sont les chefs d'établissement. Ce petit rappel est nécessaire, car il semble que ces pratiques demeurent, et ça peut coûter cher !

Hors classe des agrégé(e)s, continuons le combat.

La CAPA hors classe agrégé a eu lieu le 3 mai. Nous constatons que les nouvelles modalités de passage au mérite sont un peu plus connues par les collègues, que beaucoup s'en inquiètent en voyant qu'ils ne seront jamais hors classe avec ces nouvelles pratiques. Nous avons eu cette année à répondre à vos interrogations plus que les années précédentes, nous en sommes ravis.

Rappelons ici que pour accéder à la hors classe des agrégé(e)s, il faut être au 11^{ème} échelon (exceptionnellement au 10^{ème}), ne pas avoir franchi ses deux derniers échelons à l'ancienneté, avoir l'avis très favorable de son chef d'établissement et de son IPR. Avec toutes ces conditions, on a une chance (loin d'être une certitude) d'être promu.

Les chefs d'établissement et les IPR ont un quota de 20% d'avis très favorable à « distribuer », le faire sur des personnels de « petit échelon » ne sert à rien, sauf à flatter des ego.

Cette année, les avis de la hiérarchie n'ont pu être consultés que pendant les vacances de printemps, ce qui a rendu impossible toute discussion ou contestation de la part des collègues évalués.

Dès que nous, les commissaires paritaires du SNES et de la FSU, avons eu à disposition les documents préparatoires (pendant les vacances), nous les avons étudiés de près. Nous avons pu alors relever des injustices flagrantes et des différences de traitement insupportables.

*Dans la plupart des lycées et collèges les chefs d'établissement ont joué le jeu et n'ont pas gaspillé leurs avis très favorable, dans d'autres, ils ont réduit leur quota utile en mettant des avis sur des échelons inférieurs à 10, qui rappelons-le, n'ont aucune chance d'être promus. Pire, dans trois lycées de l'académie, aucun avis très favorable n'a été attribué !

*Certains collègues passés à l'ancienneté sont exclus à vie de la hors classe. Dans certains cas, ils obtiennent des avis élogieux, mais des retards d'inspection allant jusqu'à 20 ans les privent de la promotion qu'ils (elles) méritent.

*Parmi les collègues agrégés par liste d'aptitude, certains ont par la reconstruction de leur carrière été placés au 10^{ème} échelon agrégé, et par suite ont eu une chance d'atteindre le 11^{ème} au choix. D'autres ont été directement reclassés au 11^{ème} échelon, ce qui les prive de fait de toute possibilité d'accès à la hors classe, puisque par définition, ils n'ont pas accédé à cet échelon au choix.

*Si vous êtes une femme du 10^{ème} ou 11^{ème} échelon, vous avez environ 37% de chance d'être proposée à la promotion, si vous êtes un homme de ces mêmes échelons, vous en avez 47%.

Tous ces constatations ont confirmé notre opposition à ces modalités d'accès à la hors classe.

Avant la CAPA, nous avons fait un travail pointilleux d'examen des dossiers, relevé les injustices les plus flagrantes, fait

un travail statistique conséquent que nous comptons poursuivre les prochaines années.

Pendant la CAPA, nous nous sommes longuement exprimés, disant tout le mal que nous pensions de cette procédure injuste qui porte en germe des risques d'arbitraire. Nous avons exhibé tous les cas particuliers révoltants de collègues qui, bien que n'ayant nullement démerité, sont exclus de la promotion. Nous avons été pugnaces et offensifs, à tel point que personne dans la CAPA n'a défendu le système.

Nous avons vu que certains avis « exceptionnel » mis par le Recteur n'avaient aucune chance, dans les conditions actuelles, d'être efficaces. Nous lui avons donc demandé de modifier ces avis et de les transférer sur des cas possibles afin qu'un maximum de collègues de l'académie soit promu. Il a refusé, et mis au vote ses propositions. Résultat : 9 voix pour, l'administration comme un seul homme, 8 voix contre, les élus du personnel. Un résultat 9 pour, 9 contre aurait eu plus de poids, malheureusement, depuis les dernières élections professionnelles de 2005, le SE UN-SA bien qu'ayant un élu, n'a jamais été présent en commission paritaire agrégé.

Pour notre part, nous continuerons à défendre les intérêts des collègues avec détermination, lors des prochaines CAPA, nous poursuivrons l'offensive contre l'injustice, avec le souci constant de marquer des points et d'être efficaces.

Patrick Sarrazin

Hors classe des certifiés 2007

La campagne 2007 s'est déroulée selon les mêmes modalités que l'an passé.

Une fois encore la circulaire académique n'a pas été discutée ; à réception du projet de circulaire (qui précédait de quelques jours l'envoi aux chefs d'établissement) nous avons adressé au Recteur, en toute urgence, un courrier soulignant deux points de désaccord majeur : le sort réservé aux collègues en congé long (CLM ou CLD) systématiquement lésés et la question des quotas (10 % d'avis « exceptionnel » maximum) qui pénalise les collègues de collège (plus de « jeunes » et beaucoup d'établissements de petite taille).

Si nous avons été entendu sur le premier point (ce qui n'a rien changé

aux pratiques des chefs d'établissement), il n'en a pas été de même sur le deuxième.

Au sujet de ces « fameux » avis, encore trop de chefs d'établissement font le choix d'attribuer les avis « exceptionnel » à des collègues n'étant pas au 11^{ème} échelon.

Ils ne peuvent pas plaider l'ignorance (nous leur avons adressé un courrier en février). Si vous êtes au 11^{ème} échelon et que vous n'avez pas obtenu un avis « exceptionnel », n'hésitez pas à aller demander des explications.

Par ailleurs, 32 chefs d'établissement (ayant au moins cinq promouvables) n'ont pas trouvé un seul collègue « méritant » un avis « exceptionnel » !!!

Le contingent alloué cette année à notre académie est passé de 118 promotions (dont 4 pour le Supérieur) à 152 (dont 5 pour le Supérieur).

BAREME DE PROMOTION

Second degré	149,0pts	Né(e) le 16/01/1949	Rang : 156
Supérieur	167,0 pts	Né(e) le 21/05/1951	Rang : 10

La date de naissance n'intervient que pour départager les collègues à égalité de barème, au profit du plus âgé

C'est dire que ces barres n'ont pas évolué (pour le supérieur) ou peu (pour le second degré) puisqu'elles n'ont baissé que d'un (petit) point. Parmi les autres éléments « remarquables » de cette campagne de promotion 2007, on peut noter que :

- Peu d'avis défavorables ont été délivrés aussi bien par les chefs d'établissement (16) que par les I.P.R. (14) sur 2805 promouvables.

- Les femmes représentent 61 % des collègues au 11^{ème} échelon (les seuls pouvant être promus) et 67 % des promus.

Pour la première fois, elles ne sont pas sous-représentées parmi les promus.

- Les enseignants de collège qui représentent plus de 51 % des 11^{ème} échelon ne sont que 47,6 % des promus.

- Pour la première fois, on a des promus avec un « satisfaisant » et un « exceptionnel » (au nombre de trois, tous affectés en ZEP) et avec deux « excellent » (un, affecté en ZEP).

- Toutes les disciplines ayant des promouvables du 11^{ème} échelon ont plus de 26 % de promus... à une exception près : 7 enseignants d'éducation musicale sont au 11^{ème} échelon mais aucun d'entre eux n'est promu...

- L'âge des promus va de 42 ans et 1 mois à 63 ans et 9 mois. Pour autant l'âge moyen des promus ne varie guère : 53 ans et 1 mois (soit un mois de moins que l'an passé).

- Seuls 18 des 58 collègues ayant plus de 5ans d'ancienneté dans le 11^{ème} échelon sont promus. C'est dire qu'une fois encore des collègues ayant « trimé » près de 40 ans vont partir en retraite sans bénéficier d'une juste revalorisation pour leur fin de carrière avec les conséquences sur le montant de leur future pension (jusque 420 euros brut en moins !).

Jean-Claude RICHAILLEY